

# RAPPORT ANNUEL

## 2013



### Résumé

A la fin de l'année 2013, la Plateforme d'ONG comprend 31 organisations. Elle a poursuivi ses activités de plaidoyer auprès des acteurs internationaux, notamment lors des sessions du Conseil des droits de l'homme, notamment en mars et en juin.

En effet, la venue du Secrétaire Général Mr Ban Ki-moon lors du Segment de haut-niveau de la 22<sup>ème</sup> session du Conseil, à l'occasion du lancement de son Initiative « L'éducation avant tout », a été aussitôt relayée par la Plateforme qui a organisé le 11 mars un événement parallèle sur ce thème. En juin, le Rapporteur spécial a présenté son rapport annuel sur le thème de la justiciabilité du droit à l'éducation et beaucoup d'interventions et événements sont venus étayer et commenter ce nouveau rapport de Mr Singh.

D'autre part, l'année a été marquée par la rédaction d'un document conjoint exposant la vision de la Plateforme sur l'éducation dans le développement au-delà de 2015, destiné à servir de base de discussion avec les Etats et les parties intéressées. Le document s'intitule : *Un développement guidé par le principe de la dignité humaine* .

Enfin, la Plateforme représentée par l'OIDEL est intervenue lors de la 37<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'UNESCO au mois de novembre sur l'importance de l'approche des droits dans l'éducation en vue de l'adoption des nouveaux objectifs de développement post 2015.

## REUNIONS DE LA PLATEFORME D'ONG

Lieu : NGO Resource Centre Palais des Nations

Dates : 29 janvier, 11 mars, 18 avril, 28 mai, 3 juin

## ACTIVITES CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

### 1). Document conjoint sur l'éducation dans l'agenda pour le développement post 2015

#### *Development guided by the principle of human dignity*

La Plateforme a engagé une réflexion de fond sur l'après 2015 et a produit un texte exposant notre vision du rôle de l'éducation dans ce contexte. Les deux sont en effet intimement liés et peuvent se résumer par l'interrogation suivante: Quelle éducation, pour quel développement ?

Elle démontre qu'un développement humain et durable – le seul qui puisse correspondre à un développement véritable car plaçant la personne humaine et le respect de sa dignité au centre du développement – coïncide avec l'éducation telle que définie par les instruments internationaux. La Plateforme insiste sur deux nécessités, d'une part que le futur cadre prenne comme point de départ une approche basée sur les droits, d'autre part la contribution de la société civile dans le processus.



### 2). 22<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme

Le 11 mars 2013 a eu lieu un événement parallèle sur le thème de la « Citoyenneté globale : écarter les obstacles » dans lequel sont intervenus les ambassadeurs du Mexique et du Sénégal, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et Alfred Fernandez de l'OIDEI. Ce titre reprend le 3<sup>ème</sup> objectif de l'Initiative du Secrétaire général *L'Education avant tout*. Celle-ci vise sur 5 ans à assurer à tous une éducation de qualité, pertinente et favorisant la transformation des sociétés. Comme le dit Mr Singh, il est tout à fait louable que l'Initiative mondiale du Secrétaire général sur l'éducation souligne la nécessité de « créer une génération qui valorise le bien commun ». L'éducation est beaucoup plus que l'entrée dans le marché du travail. Les politiques d'éducation devraient promouvoir la paix, le respect et la compréhension mutuels, la protection de l'environnement, les valeurs universelles des droits de l'homme. La quête d'une citoyenneté mondiale - qui exprime le fait que nous sommes tous membres de la même famille humaine – apparaît ainsi comme un moteur puissant pour réaliser les nouveaux

objectifs. Le rapport fait par l'OIDEL à la suite de cet événement parallèle a été envoyé au nom de la Plateforme à la Consultation collective des ONG EPT pour l'équipe du Rapport Mondial EPT

**12 mars 2013** : Colloque Apprentissage Sans Frontières sur le rôle de l'apprentissage dans l'Agenda post 2015

La Plateforme, représentée par Claire de Lavernette de l'OIDEL, est intervenue aux côtés du Rapporteur spécial ainsi que des ambassadeurs du Burkina Faso, de Guinée et d'Ethiopie, de politiques et d'universitaires, pour présenter le document conjoint sur le développement dans l'après 2015 et montrer le rôle important que devrait jouer la formation technique et professionnelle dans le développement humain et durable des pays. Les normes du droit international sont là pour reconnaître l'apprentissage comme une composante essentielle du droit à l'éducation et sa valorisation est urgente afin de lui permettre de jouer un rôle clé dans ce contexte. La Commission européenne a d'ailleurs pris les devants dès 2012 dans un document intitulé « Repenser l'éducation », demandant aux Etats de promouvoir l'excellence dans l'EFP et de développer des partenariats pour établir des systèmes de formation sur le modèle de l'enseignement dual ou en alternance. La formation technique et professionnelle a d'ailleurs été le thème du rapport à l'Assemblée générale d'octobre 2012 de Mr Singh.

### 3). 23<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Cette session est d'une importance particulière pour la Plateforme d'ONG puisque c'est durant celle-ci que le Rapporteur spécial présente son rapport annuel au Conseil. En 2013, celui-ci porte sur la **justiciabilité du droit à l'éducation**. La Plateforme a envoyé une **contribution écrite sur ce thème et est intervenue à l'oral** pour réaffirmer la justiciabilité du droit à l'éducation. Elle a aussi été présente lors de la **renégociation de la résolution sur le droit à l'éducation**, portée par le Portugal, à laquelle ont pu être incorporés des points importants sur ce thème. Deux événements ont été organisés afin d'approfondir la justiciabilité et permettre aux représentants des Etats, des institutions internationales présentes et les ONGs de discuter avec le Rapporteur spécial.



**3 juin 2013**: « La justiciabilité du droit à l'éducation » avec comme intervenants Ana Brito de la Mission Permanente du Portugal, Mr Singh, Rapporteur spécial, Alfred Fernandez de l'OIDEL, Delphine Dorsi de Right To Education Project et Dr Irene Biglino, de Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights. Il fut rappelé que si le droit à l'éducation n'était pas justiciable, alors il ne pourrait absolument pas être effectif. D'autre part, si certains cas étaient portés devant les tribunaux, des

mécanismes quasi-judiciaires permettaient aussi de rendre le droit à l'éducation justiciable, de même que des initiatives innovantes de la société civile comme les "human rights clinics" permettant aux plus pauvres et plus marginalisés de faire valoir leurs droits et obtenir réparation. La récente mise en oeuvre du Protocole facultatif au Pacte des DESC représente un instrument de grande valeur, dont l'efficacité sera d'autant plus importante que les obligations des Etats auront été bien définies. C'est d'ailleurs à ce propos et la nécessité de mettre en place un certain nombre d'indicateurs pour les Etats a été abordée.

6 juin 2013 « L'utilisation d'indicateurs pour promouvoir la justiciabilité du droit à l'éducation ». Dans le sillage du précédent, cet événement parallèle a rassemblé les ambassadeurs du Portugal et du Mexique, Mr Nicolas Fasel, du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, le Rapporteur spécial, Mr Singh, Alfred Fernandez au nom de la Plateforme d'ONG, Dr Sital Kalantry, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Chicago et Janet Love, Directeur du « Legal Resources Centre » en Afrique du Sud. Le but était de discuter si et comment des indicateurs pourraient aider à porter des cas devant les tribunaux que ce soit pour des violations du droit à l'éducation ou plus généralement des droits économiques, sociaux et culturels.

#### **4). Forum des minorités**

26 novembre 2013

La Plateforme a participé au side-event co-organisé par l'OIDEL ayant pour thème *Promotion des identités religieuses et cohésion sociale* ; ou comment l'ouverture de « l'espace public » aux minorités religieuses en accord avec les normes internationales permet de construire un pluralisme ordonné.



#### **ACTIVITES AVEC L'UNESCO**

7 novembre 2013 Intervention de l'OIDEL au nom de la Plateforme d'ONG à la Commission Education lors de la 37<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO sur sa vision de l'éducation dans le cadre de l'Agenda pour le Développement post 2015.

#### **COMMUNICATION**

La Plateforme a adopté un nouveau logo et mis en place un site internet destiné à présenter un résumé de ses activités : [ngoeducation.org](http://ngoeducation.org)

Pour toute information ou commentaire :  
[a.fernandez@oidel.org](mailto:a.fernandez@oidel.org) ou [cdlavernette@oidel.org](mailto:cdlavernette@oidel.org)